



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE - AGENCE AVS REGIONALE

Nous vous informons que durant la période du 14 août 2023 au 25 août 2023, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant :

Horaire du 14 août 2023 au 25 août 2023

Lundi	FERMÉ
Mardi	FERMÉ
Mercredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15
Judi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45
Vendredi	Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AGENCE AVS

En cas d'urgence :

AVS : Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031 379 79 79 ;

AI : Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058 219 71 11.

Avis de construction

Requérants : Roland et Françoise Baumgartner, Beau site 13, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 680, chemin de Beau-Site 13, commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Objet protégé : ----

Recensement arch. : ----

Dérogation : ----

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure, au chemin de Beau-Site 13, sur la parcelle 680, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : Vincent Mosimann, chemin des Côtes Bugnot 7, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Gottburg SA, route de la Gare 68, 2017 Boudry

Emplacement : Parcelle 69, au chemin des Côtes-Bugnot 7, commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : ----

Recensement arch. : ----

Dérogation : ----

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture au chemin des Côtes Bugnot 7, sur la

parcelle 69, ban de La Neuveville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : René Schertenleib, Champ Fahy 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Gicot Dominique, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle 1484, au lieu-dit : "ChampFahy", commune de La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : ----

Recensement arch. : ----

Dérogation : ----

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réfection couverture existante (pan ouest) et extension habitation existante.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 août 2023 au 10 septembre 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 août 2023

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal 11 août 2023

ADMINISTRATION MUNICIPALE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Chères Neuveilloises, Chers Neuveillois,

Le Conseil municipal a mené une réflexion en vue d'adapter le fonctionnement de notre administration aux nouveaux défis que rencontrent les communes. Le Canton de Berne reporte sur elles de nombreuses obligations légales et leur impose une numérisation progressive selon des bases légales en vigueur depuis mars 2023.

De plus en plus de démarches administratives peuvent être effectuées en ligne par les administrés, qui se rendent moins souvent au siège de l'administration communale. Par contre, les situations plus complexes ou particulières doivent pouvoir être traitées lors d'un entretien de plus longue durée avec les collaborateurs concernés.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux besoins, le Conseil municipal a décidé de modifier l'organisation du travail de l'administration communale et les horaires d'ouverture de ses bureaux. La publication dans la feuille officielle locale des modifications légales pour l'adoption de sa décision n'a pas fait l'objet d'un recours et elles sont entrées en force de chose jugée.

Dès le 1^{er} septembre 2023, l'ouverture sans rendez-vous de nos bureaux sera maintenue le lundi, le mardi et le jeudi selon les horaires suivants :

Lundi	08h30-11h00 puis 13h45-16h15
Mardi	08h30-11h00 puis 13h45-16h15
Judi	08h30-11h00 puis 13h45-17h45

Les mercredis et les vendredis seront fermés au public et réservés au traitement des demandes adressées par voie numérique ainsi qu'à la réception du public sur rendez-vous. La prise de rendez-vous pourra se faire par courriel ou par téléphone, les jours d'ouverture au public, à savoir les lundis, mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone central de l'administration est le 032 752 10 00. Sinon, vous trouverez aisément les coordonnées des services communaux sur le site Internet de la Commune de La Neuveville : www.laneuveville.ch, en cliquant sur "Administration" et ensuite sur "Services communaux". Il est aussi possible d'y accéder grâce au lien suivant : <https://www.laneuveville.ch/aemter>.

Nous vous remercions du bon accueil que vous voudrez bien réserver à cette nouvelle organisation.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins de dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Gemeindeverband Wasserversorgung TLN
Twann-Tüscherz, Ligerz, Neuenstadt
Syndicat de communes Service des eaux TLN
Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Aux consommateurs d'eau potable du Chemin des Celliers / La Neuveville

Information : Travaux de remplacement des conduites d'eau potable – Celliers

Madame, Monsieur,

A partir de la première semaine du mois d'août (et pour une durée de 3 mois environ), le TLN va effectuer le remplacement de sa conduite d'eau potable sur le Chemin des Celliers. Pour cela, nous allons devoir couper l'eau à plusieurs reprises (vous serez toujours avertis en avance si la situation le permet). Durant le chantier, la route sera fermée à la circulation, un accès à vos maisons sera garanti mais uniquement à pied. D'après le règlement du TLN (Cf. règlement d'alimentation en eau), les conduites présentes sur les parcelles privées sont de la responsabilité des propriétaires. Si vous souhaitez profiter de l'occasion pour renouveler et mettre aux normes votre entrée d'eau, vous pourriez bénéficier des avantages liés à ce chantier (déduction du coût de l'ouverture de la route, par exemple).

Attention : une nouvelle mise à terre sera posée par la Commune de La Neuveville. Nous vous prions de prendre note que le raccordement à cette mise à terre est à la charge du propriétaire et donc il sera nécessaire de faire appel à un électricien de votre choix.

Par ailleurs, nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée lors des travaux de modernisation. Nous essayons de prendre les mesures nécessaires pour perturber le moins possible votre quartier pendant la durée des travaux. Merci d'avance pour votre compréhension.

Pour toutes questions relatives au chantier, vous pouvez contacter le responsable du Service des eaux TLN, Monsieur Yves Gay-des-Combes au 079 320 53 02.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le service des eaux TLN

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



Avis de construction

Requérants : Michaël Richard, 2502 Bienne et Natacha Perrinjaquet, 2518 Nods

Auteur du projet : Solar Plus Consulting SNC, Route de l'Etoile 53, 2017 Gorgier

Propriétaires : Michaël Richard, 2502 Bienne et Natacha Perrinjaquet, 2518 Nods

Projet : Installation photovoltaïque d'une puissance de 13.65 kWc en ajoutée, sur les bâtiments 8, pans EST et OUEST et 8a, pan OUEST sur RF 2382 du ban de Nods, Place du Village 8, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Communauté héréditaire de Schwab Jakob par Schwab Architecte, Rue du Coteau 36, 2502 Bienne

Auteur du projet : F. Borgeat Chauffage, Marais 10a, 2074 Marin-Epagnier

Propriétaires : Marie Antoinette Schwab, Liliane Darioly, 2518 Nods et Michael Jakob Schwab, 2502 Bienne

Projet : Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure, côté EST du bâtiment sur RF 2412 du ban de Nods, Sous Planche Grenier 8, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale

Avis de construction

Requérantes : Magali et Isabelle Winkelmann, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Auteur du projet : Pro-Tech Chauffage Sàrl, José Wimmer, Rue Girardet 33, 2400 Le Locle

Propriétaires : Magali et Isabelle Winkelmann, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par deux pompes à chaleur air/eau extérieures et mise en place d'une distribution de chaleur par radiateurs dans l'ensemble de l'habitation, côté OUEST sur RF 57 du ban de Nods, Rte de Chasseral 3, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans


Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.08.2023

Administration communale

 **HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Août

Lundis	14, 21, 28	8h00 à 12h
Samedis	19	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

AU FOUR A BOIS
André et Claire - Les Sunier

MADE IN NODS
100% PRODUITS LOCAUX

DÈS 11h30

RESERVE TON BURGER
AVANT LE 14 AOÛT 079 581 06 23

20 AOÛT 2023

A LA PLACE DE PARKING DES SUNIER
Ch. du stand 11

10h30 - 11h00 EN FAMILLE,
VIENS CONFECTIONNER TON PAIN
POUR LA SEMAINE

RESERVE TA PLACE
(15 PLACES FAMILLE) 079 581 06 23

SDON
JEUX POUR ENFANTS MIS A DISPOSITION

10 - BURGER
3 - FRITES
12 - BURGER/FRITES

HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Heures de repos

Art. 38

¹ De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

² De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

⁵ Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Nods

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

• Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.**

• La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2023

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

18 et 19 août 2023

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LORS DES PERSÉIDES

Pour la cinquième année consécutive, l'association "Projet Perséides" a invité les communes à prendre part à une action d'extinction de l'éclairage artificiel dans la nuit du 12 au 13 août.

Le conseil communal de Nods a saisi cette occasion pour éteindre l'éclairage public sur l'ensemble de son territoire afin d'enlever un maximum la pollution lumineuse, ceci pour avoir une meilleure vue sur l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes : Les Perséides.

À savoir que cette année et pour la première fois, le périmètre des communes contactées s'étend à l'ensemble de la Romandie.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Recherche d'un membre dès le 01.08.2023

Souhaitez-vous participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission d'urbanisme, aménagement du territoire et police des constructions ?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au conseil communal, **jusqu'au vendredi 1 septembre prochain**, en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au 032 751 24 29 ou directement auprès de M. Mathieu Klingler, conseiller en charge du Dicastère de l'Aménagement du territoire et des constructions, et président de la commission, au 076 465 51 90.

CONSEIL COMMUNAL

Société de Tir de Nods

Tournoi de pétanque des boules à la place des balles au Stand de tir de Nods

Le traditionnel tournoi open de pétanque en doublette est sur les rails et c'est pour ce **samedi prochain 12 août** que les équipes de deux joueurs pourront se confronter en toute amitié sur le boulo-drome aménagé au Stand de tir de Nods. Les inscriptions seront enregistrées le **12 août dès 9h**. et les jeux seront lancés à 9h30. Cette rencontre est ouverte à chacune et chacun et tout est mis à la disposition des joueurs et des spectateurs pour vivre des moments dans l'ambiance connue de ces rencontres. La restauration sera complétée par les traditionnels produits régionaux.

Société de tir - Presse

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS
À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre
L'administration communale

**COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2023**

La course annuelle se déroulera le 6 septembre 2023, nous irons visiter les locaux et les studios de la RTS

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesse, à 8h00.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au lundi 21 août 2023 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2023

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles jusqu'au lundi 21 août 2023.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 21 JUIN 2023**

Dans sa séance du 7 août 2023, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2023.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 11 août 2023

L'administration communale

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

L'administration communale sera exceptionnellement fermée le mercredi 16 août 2023 toute la journée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme Valérie Kaehler et M. Matias Montefusco, Montchemin 10, 2832 Rebevelier

Auteur du projet : Mme Valérie Kaehler, Rebevelier

Propriétaires fonciers : Mme V. Kaehler et M. Matias Montefusco, Rebevelier

Projet : Changement d'affectation, nouvelle fosse, pose d'une pompe à chaleur, isolation par injection de laine de verre, pose d'un nouveau velux, remplacement de toutes les fenêtres, pose de pavés filtrants devant le garage, parcelle no 1304, Baselsteinweg 26, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la LAT, selon rapport à venir de l'OA-COT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 juillet au 13 août 2023, publication dans la FO du 19 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 14 juillet 2023

Secrétariat communal

**FÊTE NATIONALE 2023
À LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES**

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement toutes les personnes suivantes :

M. Cyprien Louis, co-président des Verts bernois pour sa présence et son discours officiel.

M. Stéphane Rouèche, pasteur.

L'équipe du Sentier des Statues qui a organisé et tenu le stand de boissons.

Les délices de Marie pour son stand de desserts.

La Boucherie Jacot de Lamboing pour ses différents choix de grillades.

M. Marino Musitelli qui a animé la soirée au son de son accordéon et accompagné le public lors du chant de l'hymne national.

SBK Laser pour le magnifique show-laser.

Le Clown Vijoli pour la mise à disposition des jeux pour les enfants.

L'équipe de l'administration communale, soit Mme Mélanie Kiener, cheville ouvrière de l'organisation de cette fête nationale.

Et toutes les personnes qui ont collaboré bénévolement au bon déroulement de la manifestation.

Merci à toutes ces personnes pour leur aide et engagement dans l'organisation de la manifestation qui a remporté un franc succès auprès de la population.

Le Conseil communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



DÉCHETTERIE DE DIESSE RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (BERGERIE DU HAUT)

Pour le week-end des 12 et 13 août, le gardiennage sera assuré par Louis Perruche.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt, vous trouverez les informations nécessaires sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_métairies

Mélanie Kiener répondra volontiers à vos questions au 032 315 70 70.

Au plaisir de vous y trouver.

Le Comité

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1^{er} OCTOBRE 2023

2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LE VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), au dimanche 1^{er} octobre 2023.

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.leplateaudediesse.ch/la-commune/Reglements-1). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal

Prêles, le 23 juin 2023



Ensemble faisons vivre notre région !

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse

aura lieu le **lundi 30 octobre 2023**.

Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire !

Prix forfaitaire de 20.- pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86.

Soyez les bienvenus !

LA NUIT DES PERSÉIDES LA NUIT DES ÉTOILES

Samedi 12 août 2023

à la Métairie de la Grande Maison à Diesse



Photo@Christophe Gerber

Le GAPD (Groupe d'animations du Plateau de Diesse) a le plaisir de vous faire part de la soirée «Nuit des Perséides» qui aura lieu le samedi 12 août 2023.

Chaque été, mi-août, la Terre traverse des météores donnant lieu à un superbe spectacle d'étoiles filantes. Ce phénomène donne lieu à un magnifique panorama dans le ciel et nous offre l'occasion, si les conditions sont bonnes, d'observer énormément d'étoiles filantes.

Nous vous proposons donc, de vous rendre au Mont-Sujet, à Diesse, aux alentours de la Métairie de la Grande Maison (le Fornel 1) pour vous réunir, amateurs d'astronomie, petits et grands, photographes et curieux, afin de pouvoir observer le ciel avec le moins de pollution lumineuse possible. Et d'échanger ces moments magiques avec les autres.

Dès 21h30, Monsieur Lucien Falco, physicien à la retraite, mais surtout passionné d'astronomie depuis l'enfance, vous aidera à reconnaître les principales constellations, et observer quelques objets du ciel à l'aide d'un petit télescope (www.lucienfalco.ch). Il est possible de réserver son repas, à la métairie auprès de la Famille Claude-Alain Giauque au 032 315 13 22.

Nous espérons avoir suscité votre intérêt et réitérons notre plaisir de vous y retrouver pour un moment spécial sous les étoiles.

En cas de mauvais temps, cette activité sera annulée

L'équipe du Sentier des sculptures de Lamboing propose

À DOS D'ÂNE

Soirée contes et souper

CORINE MÜLLER, conteuse

DANY ETIENNE, saxophone

PAUL MONTANDON, trompette

samedi 19 août 2023

17h sur la plate-forme du sentier

puis montée à la Bergerie du Haut pour le repas

Prix 30.- sans les boissons

à payer sur place

Réservation obligatoire

Inscriptions et renseignements

auprès de Thomas Perrenoud

079 786 95 37 — th.perrenoud@gmail.com

En cas de pluie toute la soirée se déroule à la Bergerie du Haut





PROGRAMME 2023 2ème semestre



août

**Nuit des perséides (nuit des étoiles),
12 août à Diesse**

Réservez votre table directement à la Métaire de la Grande Maison

Soirée Contes, 19 août à Lamboing

Sur la plateforme du sentier des statues et souper à la Bergerie du haut. Organisation par le sentier des sculptures

**Fête Villageoise „Le Tour du Monde en 3 Jours“
25 au 27 août Prêles**

Organisation par le comité de la fête avec diverses collaborations du Plateau

septembre

Fête de la Jeunesse (7H à 11H), 30 septembre à Lamboing

Salle Communale du Cheval Blanc, Ateliers, Divertissements, Repas, Jeux, Animations et Soirée / Spectacle, avec la collaboration du CAJ Centre Animation Jeunesse

octobre

Foire de Diesse, 30 octobre autour du

Battoir à Diesse Marché, Restauration et Animations, avec diverses collaborations du Plateau

novembre

Après-midi bricolages, 8 novembre à Lamboing

avec 4h00, Salle Communale du Cheval Blanc

Soirée Musique, à Lamboing Salle Communale du Cheval Blanc

Atelier pâtisserie, Diesse Battoir

Soirée Pleine Lune, 27 novembre départ dans les trois villages

décembre

Fenêtres de l'Avent, du 1er au 24 décembre

dans les trois villages

St-Nicolas, 6 décembre dans les trois villages

Vente de sapins de Noël, 16 décembre

dans les trois villages avec la précieuse collaboration du Syndicat de gestion forestière Mont-Sujet

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le courrier et sur le site de la commune alors à vos agendas :)

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux,
le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse.



Ensemble pour renforcer l'école

Afin de faire face à la pénurie de personnel, la Direction de l'instruction publique et de la culture prend des mesures supplémentaires pour la nouvelle année scolaire. Elle les a élaborées en concertation avec l'Association des communes bernoises, l'association professionnelle Formation Berne, l'association Berufsverband Schulleitungen Bern et les hautes écoles pédagogiques. La première de ces mesures consiste à renforcer le soutien aux maîtresses et maîtres de classe. La pénurie de personnel qualifié reste un défi de taille pour de nombreuses écoles bernoises préparant la nouvelle année scolaire. À l'heure actuelle, comme l'an dernier à la même période, une trentaine de postes à durée indéterminée restent à pourvoir pour la rentrée sur le portail des offres d'emploi du canton. Les écoles concernées prennent contact avec l'inspection scolaire compétente, qui les aide à élaborer des solutions adaptées à leur cas. On ne peut pas exclure que certains établissements soient obligés de regrouper temporairement des classes.

Des mesures élaborées conjointement

La collaboration de la Direction de l'instruction publique et de la culture avec l'Association des communes bernoises, l'association professionnelle Formation Berne, l'association Berufsverband Schulleitungen Bern et les hautes écoles pédagogiques permet d'élaborer en permanence de nouvelles mesures adaptées à la situation pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant. Cela fait plusieurs années que la Direction se concerta avec les associations pour concevoir des mesures visant à fidéliser et à étoffer le personnel enseignant en place. La Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et l'Institut NMS font continuellement évoluer leurs formations de base et leurs formations continues. Par exemple, la PHBern a organisé des camps d'été pour préparer les personnes qui enseignent sans diplôme d'enseignement. Face à la forte demande, les camps se poursuivront après les vacances d'été. Le but est d'augmenter la qualité de l'enseignement et de décharger les directions d'école et les équipes enseignantes. Des séminaires sont en outre organisés spécifiquement à l'intention des enseignantes et des enseignants en réinsertion professionnelle.

Soutien aux maîtresses et maîtres de classe

La Direction de l'instruction publique et de la culture a l'intention de travailler par étapes sur les conditions d'engagement, toujours en concertation avec les associations. À cet effet, elle consultera prochainement un nombre restreint d'acteurs concernés au sujet du projet de modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant. Cette modification vise tout d'abord à transposer dans le droit ordinaire les nouveautés introduites par la voie du droit d'urgence. C'est le cas, par exemple, de la possibilité de mettre en place un mentorat pour les personnes qui débutent dans l'enseignement, pour les enseignantes et les enseignants qui reviennent à ce métier ainsi que pour les étudiantes et les étudiants : elle a prouvé son efficacité et sera donc introduite définitivement. L'une des mesures urgentes permettait d'accorder une deuxième leçon de décharge aux maîtresses et maîtres de classe ayant une charge de travail trop élevée. À la place de ces leçons de décharge, le projet de modification prévoit un engagement à 5 % à ce titre, assorti d'une indemnité de fonction mensuelle. Le pourcentage de poste et le montant de l'indemnité seront identiques à tous les degrés scolaires. Le but est de soutenir les

maîtresses et les maîtres de classe dans cette fonction. Avec les directions d'école, ils sont la colonne vertébrale pédagogique des écoles. À moyen ou long terme, la Direction de l'instruction publique et de la culture étudie la possibilité de faire passer les membres du corps enseignant de l'école obligatoire dans une classe de traitement supérieure.

Les directions d'école au centre de l'attention

La pénurie de personnel enseignant fait peser une forte pression sur les directions d'école. Il est donc important de prévoir des mesures de décharge en leur faveur également. Les communes peuvent réduire la charge administrative qui incombe aux directions d'école en renforçant l'effectif de leur secrétariat. La Direction de l'instruction publique et de la culture offre depuis peu aux membres des directions d'école la possibilité de prendre des congés de courte durée pour effectuer le travail stratégique requis afin de revoir l'organisation de leur établissement. Le coût de leur remplacement est pris en charge dès le premier jour, par la commune ou par le canton selon le domaine d'activité des personnes remplacées.

Ce dispositif a déjà permis à plusieurs communes de réduire la pénurie de personnel enseignant dans leur école en adaptant l'organisation scolaire. Un panneau d'affichage virtuel accessible à toutes les écoles leur permet d'échanger des idées.

Il est prévu dans un deuxième temps d'augmenter sensiblement le pourcentage de poste dévolu à la direction des établissements de l'école obligatoire. Cela s'accompagnera d'un étoffement du pool destiné aux tâches spéciales. Cette mesure permettra de faire face à l'accroissement des sollicitations auxquelles doivent répondre les membres des directions d'école et les titulaires de fonctions spéciales.

De nouvelles mesures pour favoriser le recrutement Une campagne est en cours d'élaboration pour améliorer l'image du métier d'enseignant dans le grand public. Elle sera lancée cet automne par le canton de Berne conjointement avec une douzaine d'autres cantons. Après le vif succès de la première vague, les séances d'information pour les personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement seront reconduites dans l'ensemble du canton tout au long de l'année scolaire. Les offres d'études en cours d'emploi des hautes écoles pédagogiques et les congés pour formation que le canton de Berne propose à titre de mesure d'accompagnement sont développés en permanence.

À partir d'octobre 2023, la PHBern proposera en outre un CAS destiné aux titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger. Ce CAS pourra être suivi en cours d'emploi. D'une durée d'un an, il permettra d'acquérir des connaissances de base sur le système scolaire et le système de formation en Suisse. Il amènera les participantes et les participants à renforcer et élargir leurs compétences utiles pour enseigner à l'école obligatoire en Suisse, que ce soit dans leur discipline d'enseignement ou dans le domaine scolaire en général.

Nombre total d'élèves en légère hausse

À la rentrée 2023, le nombre d'élèves accueillis dans les établissements publics de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire du canton de Berne sera en légère progression par rapport à l'année scolaire précédente : il devrait s'établir à 111 400 environ (contre 110 400 à la rentrée 2022), répartis dans 444 écoles sur 1110 sites. Dans la partie francophone du canton, environ 9600 élèves fréquenteront l'école obligatoire à la rentrée.

Sur les 111 400 élèves à l'école obligatoire, environ 10 000 entreront à l'école enfantine et environ 10 600 feront leur première année scolaire.

Les établissements particuliers de la scolarité obligatoire accueilleront quelque 3500 élèves sur 100 sites relevant de 78 structures.

Mesures déjà mises en œuvre pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant

Le personnel enseignant du degré primaire a été placé dans une classe de traitement supérieure.

L'Office de l'école obligatoire et du conseil soutient depuis longtemps les directions d'école dans leur démarche de recrutement.

La bourse de l'emploi a été adaptée aux besoins actuels des écoles.

Un appel a été lancé aux enseignantes et enseignants retraités, aux étudiantes et étudiants de la PHBern, aux artistes, aux cadres intermédiaires des universités et des hautes écoles spécialisées et au personnel enseignant des écoles de musique.

Une plateforme a été mise en place pour les étudiantes et les étudiants intéressés par des remplacements de courte durée.

Un service de recrutement est financé au sein de la PHBern.

Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants en pédagogie assurent des heures de cours.

Une filière d'études en cours d'emploi a été mise en place pour former à l'enseignement au degré primaire.

Le recours à des auxiliaires de classe a été étendu à tous les degrés de l'école obligatoire.

Une deuxième leçon de décharge a été prévue pour les maîtresses et maîtres de classe en concertation avec les directions des écoles.

Des cours sont proposés à l'intention des enseignantes et enseignants en réinsertion professionnelle.

L'offre de la PHBern destinée aux étudiantes et étudiants à temps partiel est optimisée en permanence.

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



Tel 143
La Main Tendue

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Cultes dans les homes

10h Mon Repos et 10h45 Montag

Dimanche 13 août

10h, Blanche-Eglise, culte avec John Ebbutt, pasteur

Luc 12, 22-31 et Luc 13, 22-27 : entrez, c'est ouvert !

Chants : 45-04, 118, 41-15, 41-19

Mercredi 16 août

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Vendredi 18 août

Course de la solidarité dès 18h à la halle polyvalente de Prêles

Dimanche 20 août

10h, culte à la Blanche-Eglise pour le dimanche de la Bible

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35, fermé du 17 au 30 juillet

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 13. August

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

29. Juli bis 29. Oktober: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicale

Dimanche 13 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Préavis : Assomption de la Vierge Marie

Messe à 10.00 en l'église de La Neuveville. A 10h également, messe quadrilingue à Ste-Marie, à Bienne

Et si j'inscrivais mon enfant au caté ?

En ce début d'année scolaire qui s'annonce, de nombreux enfants prendront pour la 1^{re} fois le chemin de l'école. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H. et plus tard aussi. car c'est le cheminement de toute une vie... Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chaque enfant ou jeune, quel que soit son âge !

Renseignements et inscriptions :

Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Tél. 032 328 19 25

claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 13 août

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous), thème: Que vient restaurer le Christ dans nos vies ?

Course de la Solidarité

12^e édition, vendredi 18 août, Prêles.

infos: www.coursedelasolidarite.ch

Dimanche 20 août

Culte à Nods, 10h

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 13 août

10h, culte à Diesse et à La Neuveville.

Dimanche 20 août

10h, culte à Nods.

Samedi 26 août

20h à l'église de Nods, dans le cadre des Estivales musicales 2023, la paroisse réformée de Nods se réjouit d'accueillir RICHARD GALLIANO pour un concert exceptionnel ! Pour tous renseignements :

www.richardgalliano.com

www.estivales-musicales.com

Instantané!

Le souvenir de Dieu

"C'est moi le SEIGNEUR, ton Dieu, un Dieu jaloux, qui poursuit la faute des pères chez les fils sur trois et quatre générations - s'ils me haïssent - mais qui prouve sa fidélité à des milliers de générations - si elles m'aiment et gardent mes commandements."

Souvent, nous ne lisons que le début de ce texte. Nous nous imaginons que Dieu se souvient éternellement de nos fautes, de tout ce que nous avons fait de mal ou le bien que nous n'avons pas fait. Mais c'est l'inverse qui est vrai : Dieu tient compte avant tout de notre attachement et de notre amour, si fragiles soient-ils

Nous avons tendance à ressasser des souvenirs négatifs, des blessures, des fautes et des échecs. Nous oublions que Dieu veut nous libérer du fardeau du mal et du péché. Dieu ne fait pas de comptabilité de mes actions bonnes et/ou mauvaises, mais il me pardonne totalement grâce à son fils Jésus-Christ.

Le souvenir de Dieu c'est sa promesse. Il se souvient de Jésus-Christ, du pardon offert sur la croix, de cette promesse d'une vie et d'un salut pour tous. Et s'il y a une loi, elle n'est pas là pour nous exclure, mais pour nous servir de guide, de pédagogue, d'indication.

Dieu se souvient de l'attachement des croyants sur des milliers de générations. Sa bonté dépasse largement nos visions psychologiques et familiales, nos rognés et notre difficulté de pardonner.

Gardons le souvenir de Dieu qui pardonne et guérit. Il nous donne toujours une nouvelle chance. Et lorsque nous sommes appelés à pardonner à d'autres, ayons cette même attitude d'un souvenir-promesse.

Marco Pedroli, pasteur Nods



<https://parefnods.ch/manifestations>

Dimanche 27 août

Culte régional à 10h à Prêles (fête villageoise).

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagü et foyer de jour

Rue Montagü 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces"

présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915. et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Course de La Solidarité

Vendredi 18 août

12^{ème} édition - Halle polyvalente de Prêles

Venez soutenir des familles défavorisées au Brésil.

Le projet permet à de nombreux agriculteurs

d'améliorer leurs récoltes et de permettre à leurs

enfants d'être scolarisés.

Toutes les catégories sont au programme

Courses enfants (dès 17h20), adultes (6 ou 10km

à 19h00), Walking (6km, à 19h05), restauration,

vestiaires, douches, tirage au sort avec de beaux

prix.

Merci de votre Solidarité !

Inscription sur internet ou sur place

Informations :

www.coursedelasolidarite.ch ou sportchrono.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle

www.imprimerieducourrier.ch